

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALLAINVILLE-AUX-BOIS
DEPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET
CANTON DE RAMBOUILLET

Séance du 12 décembre 2019

Le conseil municipal de la commune d'Allainville-aux-bois s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Mme LIBAUDE Régine, Maire.

Etaient présents :

Mesdames : R.LIBAUDE, A.FOUCAULT, C.AUMONT, B.CHARRON, J.VALENTE,
L.VENANCIO,

Et

Messieurs: F.SCHMITT, G.QUINTON, A.VILLANUEVA

Absente excusée :

Madame C.BOURNET

Secrétaire de séance : Madame A.FOUCAULT.

Lecture du compte-rendu du procès-verbal de la séance 11 octobre 2019 qui, une fois lecture faite, est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Délibérations

Approbation du projet de plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs :

Conformément à l'article L441-2-8 du code de la construction et de l'habitation, un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs est en cours d'élaboration sur la communauté d'agglomération de Rambouillet Territoires.

Après plusieurs réunions le document prévoit 9 guichets enregistreurs (voir liste dans le projet du plan mis à disposition du public).

Le bureau enregistreur proche de notre commune est celui d'Ablis.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve le projet de plan qui lui a été soumis

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents

SIAEP approbation des nouveaux statuts

Dans le cadre de la loi NOTRe, il est prévu le transfert de la compétence eau et assainissement aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (Communauté de communes ou Communautés d'Agglomérations). Ces communautés se substituent, dans le cadre d'une représentation-substitution, aux communes membres du syndicat.

Ce dernier est donc transformé en syndicat mixte fermé.

Aussi, afin de mettre en cohérence les statuts du SIAEP avec les dispositions relatives au syndicat mixte, par délibération en date du 14 novembre dernier, le comité syndical du SIAEP a proposé la modification de ceux-ci.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la modification des statuts du syndicat, au regard de sa transformation en syndicat mixte fermé conformément au projet qui lui a été soumis
- charge Madame le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet des Yvelines et à Monsieur le Président de la région d'Ablis
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire à l'effet de signer tous documents à venir.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents

Nomination des représentants de la commune au SIAEP

En raison du transfert de la compétence obligatoire eau et assainissement à la CA RT à compter du 1^{er} janvier 2020, il est nécessaire de procéder à l'élection des représentants au sein du SIAEP.

Après en avoir délibéré le conseil municipal confirme les noms des délégués qui siégeront au syndicat jusqu'à la fin du mandat.

Titulaires :

Madame B.CHARRON, Monsieur G.QUINTON

Suppléants

Mesdames L.VENANCIO, C.AUMONT

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents

SEY : participation de la commune à l'audit pour le groupement de commandes des chaudières

Dans le cadre du projet exploitation et maintenance des chaudières et chaufferies communales, le SEY propose de faire effectuer un audit du bâtiment communal indispensable pour bénéficier ensuite du groupement de commandes.

Le coût de cet audit serait de l'ordre de 1500€.

Vote « CONTRE » à l'unanimité des membres présents

R.LIBAUDE, A.FOUCAULT, F.SCHMITT, A.VILLANUEVA, C.AUMONT, B.CHARRON,
J.VALENTE, L.VENANCIO, G.QUINTON

Convention de participation à la protection sociale complémentaire 2020-2025

La commune a adhéré au contrat santé en 2012 auprès du CIG pour la protection sociale des agents.

Ce contrat est renouvelé pour une durée de 5 ans (2020-2025).

Le conseil municipal décide de maintenir la participation fixe de la commune au risque « santé » pour un montant de 12€ net et donne tous pouvoirs à Madame le Maire à l'effet de signer cette nouvelle convention auprès du CIG.

CIA pour un agent

Suite à la mutation de l'agent technique qui effectuait le transport scolaire dans les hameaux, une ATSEM a accepté de le remplacer dans cette mission jusqu'à l'embauche d'un nouvel agent.

Madame le Maire propose au conseil municipal de lui allouer une prime nette de 75 € pour le mois de décembre.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents

Questions diverses

Lecture des comptes rendus de conseil d'école des communes d'Allainville aux bois et de Boinville le Gaillard. Ces documents sont disponibles en mairie.

Goûter des aînés

Il aura lieu le samedi 21 décembre 2019 à 15h dans la salle polyvalente.

Action sur les transformateurs ENEDIS

Une proposition d'embellir les postes de transformation électriques est faite par l'association des Maires Ruraux des Yvelines, dans le but de valoriser le patrimoine.

Le conseil municipal à l'unanimité se déclare intéressé par cette proposition.

Enfouissement de réseaux sur la VC2 par ERDF-EN

EdF-EN demande un déplacement de ligne HTA et son enterrage partiel pour les travaux du parc éolien. En effet certains poteaux sur la VC2 entre le cimetière et Souplainville s'avèrent gênants pour le transport ou l'exploitation d'éoliennes.

Après étude nous avons opté pour la solution :

« Enfouissement de la ligne HTA 20kV, au minimum entre les poteaux 1 et 3 ».

La ligne télécom sera également supprimée dans la zone des travaux, le client s'est rapproché du fournisseur Orange pour l'enfourir.

Bien entendu ces travaux sont exclusivement à la charge du demandeur.

Présentation Citéxia par la CA RT

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'étude du cabinet Citéxia demandé par la CA RT relatif au transfert des compétences eau et assainissement.

Compte rendu Sitreva

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité du SITREVA au titre de l'exercice 2018 et les éléments qui l'accompagnent.

Répartition des sièges à la CA RT pour 2020

L'arrêté de Monsieur le Préfet des Yvelines fixe le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la CA RT à compter du renouvellement général des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2020.

Allainville aux bois aura un représentant.

Agent recenseur

Un agent recenseur de la commune a été nommé pour le prochain recensement, qui aura lieu du 16 janvier au 16 février 2020.

Un poste informatique est mis à disposition du public à la mairie les mardis et jeudis matin de 10h à 12h afin de saisir directement les données.

Transport Saint Arnoult

Le circuit scolaire vers Saint Arnoult va être modifié afin de tenir compte des nouveaux élèves qui rentrent au collège au mois de septembre. Nous vous tiendrons informés du parcours et des nouveaux horaires.

Travaux de voirie à Obville

Lecture est faite du courrier d'un administré qui demande la possibilité de faire des travaux de voirie devant chez lui. Cette impasse est communale.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'inclure ces travaux dans le prochain contrat triennal de voirie, en même temps que ceux du pont d'Obville.

Personne ne se prononçant, la question est reportée à un prochain conseil.

Chemin rural à Souplainville

Le permis de construire pour la réhabilitation de la grange située à Souplainville (côté droit) ayant été acceptée par les services NET ADS de la CA RT, il est donné l'autorisation au propriétaire d'emprunter le chemin rural et de garer des engins dans son jardin pendant la durée des travaux.

Le propriétaire s'est engagé à fermer l'ouverture donnant sur ce chemin rural dès la fin des travaux.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 22h

Régine LIENAUDE, Maire



LE MAIRE

A.FOUCAULT

F.SCHMITT

A.VILLANUEVA

J.VALENTE

L.VENANCIO

B.CHARRON

C.AUMONT

G.QUINTON